



PRESTATIONS ET HONORAIRES

VENTES

Honoraires à la charge de l'acquéreur ou du vendeur selon le mandat

De 1 € à 50 000 €	5 000 € TTC FORFAIT
De 50 000 € à 100 000 €	10 % TTC
De 100 000 € à 150 000 €	9 % TTC
De 150 000 € à 200 000 €	8 % TTC
De 200 000 € à 250 000 €	7 % TTC
De 250 000 € à 400 000 €	6 % TTC
De 400 000 € à 750 000 €	5 % TTC
A partir de 750 000 €	4 % TTC

Délégation de mandant : honoraires fixés contractuellement sur chaque mandat par le mandant.

LOCATION

Honoraires appliqués en fonction du Décret du 1^{er} Août 2014

Visite du logement Constitution du dossier Rédaction du bail	8 € TTC / m ² pour le locataire
Etat des lieux	3 € TTC / m ² pour le locataire

Les honoraires sont fixés contractuellement sur chaque mandat.

ET SONT PAYABLES EGALEMENT PAR LE PROPRIÉTAIRE

